



Municipalité de
Terrasse-Vaudreuil

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 572-8
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 572

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 :

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

1. Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2017, le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil a adopté le projet de règlement numéro 572-8 intitulé :

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin d'ajuster certaines dispositions du règlement pour les habitations multifamiliales, de détacher le lot 1 574 462 de la zone industrielle In-1 afin de créer la nouvelle zone résidentielle multifamiliale Rc-1, de détacher le lot 1 574 506 de la zone industrielle In-1 afin d'intégrer ce lot dorénavant à la zone résidentielle Ra-3 et enfin de créer la zone industrielle In-2 à même le lot 1 574 532.

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 3 octobre 2017, à 18 h au centre communautaire de Terrasse-Vaudreuil, situé au 78, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne, expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement numéro 572-8 peut être consulté au Service du greffe au 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, durant les heures de travail.

Note explicative du Règlement 572-8 modifiant le règlement de zonage numéro 572

Ce projet d'amendement au règlement de zonage numéro 572 a pour but de détacher une partie de la zone industrielle In-1 afin de créer la nouvelle zone Rc-1 destinée aux habitations multifamiliales (maximum de 16 logements). Des ajustements sont aussi apportés à ce règlement au niveau des exigences de stationnement, des bâtiments accessoires et des usages accessoires des habitations multifamiliales. Comme dans le cas de l'amendement au Plan d'urbanisme, la modification au règlement de zonage vient répondre à la demande d'un promoteur désirant construire dans cette nouvelle zone une habitation multifamiliale.

Enfin le projet d'amendement vise à détacher un lot occupé actuellement par une résidence, mais zoné «Industriel» afin de l'intégrer dorénavant à la zone résidentielle Ra-3.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de septembre deux mille dix-sept (2017).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca